



Gestion RH des personnels affectés à la DAP : Compte rendu de l'audience du 29 mars 2024

Suite à la mise en lumière des difficultés rencontrées au niveau RH par les personnels affectés à la DAP, la CGT IP était reçue le 29 mars 2024 à la DAP par la cheffe du service de l'administration (Connaissez-vous le PSAC ? Les personnels de la DAP non plus !!! – CGT insertion probation (cgtspip.org))

Lors de cette audience, la DAP a mis en avant des difficultés RH rencontrées depuis 5 mois par le Pôle de Soutien en Administration Centrale (PSAC) pour expliquer la situation actuelle et les nombreux dysfonctionnements soulevés par la CGT IP.

La DAP indiquait que le PSAC avait connu une vacance du poste de chef.fe de service de plus de 5 mois et d'une absence prolongée d'un gestionnaire RH.

Si ce contexte a aggravé la situation et le traitement des demandes des personnels, la CGT IP a tenu à nuancer cette explication en pouvant attester que l'absence de réponses à certaines demandes des personnels remontait bien au-delà de cette période de vacances de postes.

Les personnels de la DAP n'ont eu de cesse d'alerter leurs chef.fe.s de départements et sous-directions respectif.ve.s afin de pouvoir trouver des solutions à des situations RH maltraitantes, intolérables et encore d'actualité **comme l'absence de versement de son traitement !!!**

La DAP reconnaît des dysfonctionnements en termes de traitement des demandes, notamment l'absence de gestion de la boîte mail structurelle et de communication avec les différentes sous-directions de la DAP. Aujourd'hui, le PSAC est composé d'une cheffe de service et de trois gestionnaires pour 552 personnels affectés à la DAP. Le PSAC est donc lui-même en difficulté en termes de RH et s'efforce d'épurer les demandes en souffrance.

Lors de cette audience, **la DAP s'est engagée :**

- A prendre connaissance des demandes transmises via la boîte structurelle du PSAC, accuser réception des demandes et préciser un délai de traitement à l'agent.e ;
- Effectuer une analyse des situations financières avant de solliciter le Secrétariat Général, compétent en matière de gestion financière des personnels affectés en centrale ;
- A mettre en place, **dès le 15 avril 2024**, une permanence hebdomadaire d'une heure et demi afin de permettre aux personnels de solliciter un rendez-vous avec un.e gestionnaire RH. La demande devra être effectuée par l'agent.e auprès de sa hiérarchie qui saisira le PSAC pour inscription sur une plage horaire.

La CGT IP se félicite de ces engagements pris par la DAP afin de répondre aux traitements RH des personnels et restera attentive à la résolution des situations individuelles et collectives.

La CGT IP ne peut que soulever, au regard des effectifs alloués, qu'il apparaît urgent pour la DAP de doter le PSAC d'un nombre de personnels suffisant afin de s'assurer d'une meilleure gestion des ressources humaines au sein de l'administration centrale !